



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 500'000,- TTC dans le cadre des aménagements aux abords du futur centre commercial COOP-Entilles

(du 13 avril 2005)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. PREAMBULE

En date du 29 mai 2002, le Conseil général approuvait le plan spécial « COOP – Les Entilles ».

Ce plan spécial comprend 2 secteurs, à savoir :

- ⇒ le secteur 1 comprenant le bâtiment de la COOP et la rue des Entrepôts servant d'accès au bâtiment ;
- ⇒ le secteur 2 comprenant le segment de l'avenue Léopold-Robert, entre la rue Volta et la rue Maire-Sandoz.

Si les aménagements nécessaires dans le secteur 1 ne posent aucun problème, car financés entièrement par COOP, il n'en est pas de même sur le secteur 2.

En effet, sur cet espace, il convient de réaliser certains travaux maintenant pour le compte de la Commune, de façon à éviter d'avoir à y intervenir dans quelques années.

Pour satisfaire à cet objectif, les services de la Ville et les sociétés concernés par ces travaux (SIM ou TRN) ont élaboré une liste de ceux à réaliser dans le cadre des aménagements sur l'avenue Léopold-Robert. Ces travaux sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Service	Travaux	Montant total estimatif	Montant à charge Coop	Montant à charge des TRN	Montant à charge SIM	Montant à charge Commune
EV	Plantation d'arbres sur le trottoir central	50'000.00	?	-	-	?
Police	Signalisation verticale pour le giratoire Pod - Volta	25'000.00	25'000.00	-	-	-
Police	Marquage horizontal dans le périmètre 2 du plan spécial	10'000.00	10'000.00	-	-	-
SIM	Remplacement d'une conduite d'eau	105'000.00	?	-	?	-
SIM	Installations électriques giratoire Pod - Volta	15'000.00	15'000.00	-	-	-
SIM	Installations électriques trottoir central Pod	85'000.00	?	-	?	-
SIM	Installations électriques route d'accès Coop	40'000.00	40'000.00	-	-	-
SIM	Travaux de génie civil pour installations électriques	75'000.00	?	-	?	-
SU - Coop	Concours giratoire	75'000.00	50'000.00	-	-	25'000.00
TP	Chaussée Sud	505'000.00	?	-	-	?
TP	Chaussée Nord	310'000.00	?	-	-	?
TP	Trottoir Nord	80'000.00	?	-	-	?
TP	Trottoir central Ouest	135'000.00	?	-	-	?
TP	Trottoir central Est	100'000.00	?	-	-	?
TP	Fosses pour arbres trottoir central Ouest	110'000.00	?	-	-	?
TP	Collecteur Volta + Maire-Sandoz	475'000.00	-	-	-	475'000.00
TP	Canalisation EP Av. Léopold-Robert Nord et Sud	475'000.00	?	-	-	?
TP	Giratoire Volta	425'000.00	425'000.00	-	-	-
TP, serv. Techn.	Prestations projet, étude, soumission, assistance à la direction des travaux	200'000.00	-	-	-	200'000.00
TRN	Modification de la suspension de la ligne de contact	45'000.00	35'000.00	10'000.00	-	-
TRN	Suppression de 3 mâts et remplacement par 3 ancrages en façade	10'000.00	10'000.00	-	-	-
Total :		3'350'000.00				

Les prix s'entendent TTC.

Certains de ces travaux sont clairement à la charge de la Ville ou de la société qui les propose. D'autres sont sans autre à charge de COOP.

Il n'en reste pas moins que plusieurs d'entre eux concernent à la fois COOP, la Ville ou l'une des sociétés concernées.

La répartition des coûts est en cours de négociation, mais il convient de relever que la convention qui en découlera ne sera pas signée dans les prochains jours.

Toutefois, COOP va entamer les travaux la concernant dans le secteur 1, notamment les travaux souterrains.

Or, certaines constructions que nous proposons de réaliser sont directement concernées par les travaux COOP, à savoir le remplacement des collecteurs des rues Volta et Entilles qui viennent se raccorder au collecteur principal qui court le long de la rue des Entrepôts, dans le secteur 1 du périmètre du plan spécial.

C'est la raison pour laquelle il convient d'obtenir au plus vite un crédit pour engager ces travaux.

Cependant, comme à ce stade nous ne connaissons pas encore exactement la part des travaux qui seront à charge de la Commune, il a été décidé de solliciter un crédit en deux étapes et de ne demander, pour cette tranche, que le montant des travaux qui sont en relation avec ceux engagés dans le secteur de la COOP.

La deuxième tranche ne sera demandée au Conseil général que lorsque la négociation aura abouti et que le montant des travaux à charge de la Ville sera connu.

2. TRAVAUX CONCERNÉS

Sur l'ensemble des travaux prévus sur le secteur 2 du périmètre du plan spécial, les travaux concernés par la présente demande de crédit sont :

- ⇒ les canalisations des Travaux publics
- ⇒ le concours relatif au giratoire

2.1 Canalisations Travaux publics

Sous cette appellation, les travaux prévus concernent les collecteurs sis sur les rues Volta et Entilles.

Dans ces rues, nous avons prévu de remplacer le vieux collecteur pour les eaux usées de la Ville et de profiter de poser un collecteur pour les eaux claires, de façon à pouvoir créer du séparatif dans cette zone au moment opportun. Cette mesure se justifie par l'aménagement du nouvel exutoire en projet et par le PGEE en cours de réalisation. En reportant la pose de ce nouveau collecteur, les coûts supplémentaires des travaux et la gêne occasionnée au trafic (le collecteur traverse l'avenue Léopold-Robert) seraient très importants.

2.2 Concours giratoire

Comme il a été possible de le lire dans la presse ou sur le site internet de la Ville, un concours a été lancé pour l'aménagement de la partie centrale du futur rond-point qui sera créé sur l'avenue Léopold-Robert à hauteur de la rue Volta.

Il a été convenu que COOP prendrait en charge une partie des frais, à hauteur du 2/3 des coûts totaux, la Commune assumant le solde des dépenses.

L'enveloppe pour les frais du concours et d'aménagement de la partie centrale du giratoire a été fixée à CHF 75'000,- TTC.

2.3 Coût des travaux

	CHF
Collecteurs rues Volta et Entilles, estimation	475'000,-
Concours d'aménagement de la partie centrale du giratoire, participation maximale de la Ville	<u>25'000,-</u>
Total TTC	500'000.-

2.4 Programme

Pour les canalisations, le programme des travaux n'a pas encore été arrêté, mais il faut savoir que l'entreprise qui effectue les travaux souterrains pour COOP va les entreprendre d'ici la fin du mois d'avril. Les travaux pour la Commune devront donc débuter dès que possible.

En ce qui concerne le giratoire, le programme établi est le suivant :

⇒ en cours	établissement des projets
⇒ 9 mai 2005	rendu des projets
⇒ mai 2005	jugement du concours
⇒ juin 2005	exposition des résultats
⇒ été 2005	début de la réalisation du projet retenu

3. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES

Le montant constitue une partie du crédit qui figure dans le budget 2005 au chapitre des crédits à solliciter, sous la mention *aménagement routiers divers*.

La charge d'amortissement est de CHF 12'500.-.

4. CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Les services techniques des Travaux publics se chargeront de la réalisation des plans d'exécution, de la mise en soumission et de la surveillance des travaux.

Dans le cadre de ces prestations, il n'est prévu aucun renforcement du personnel à disposition.

5. RAPPROCHEMENT ET COLLABORATIONS AVEC LE LOCLE

Aucun, au motif que les réseaux d'évacuation des eaux sont totalement séparés pour les deux villes.

6. ELÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction des deux collecteurs d'eaux usées concernés ne se justifie pas dans l'immédiat. Cependant, compte tenu de leur âge (plus de 60 ans), leur remplacement à relativement court terme aurait dû être envisagé.

En reportant ces travaux, les coûts s'en trouveraient fortement accrus au vu de la zone à traverser et les dommages occasionnés à la chaussée auraient un impact significatif sur la durée de celle-ci.

Par contre, la mise en place d'un collecteur supplémentaire pour un séparatif ultérieur va dans le sens du développement durable.

7. CLAUSE D'URGENCE

Ce crédit fait l'objet d'une clause d'urgence, les travaux réalisés par COOP-Entilles débutant dans la première quinzaine de mai 2005.

Ce rapport sera présenté à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 18 avril 2005.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente: Le Chancelier:
Claudine Stähli-Wolf Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures

a r r ê t e

Article premier.- Un crédit de CHF 500'000,- TTC est accordé au Conseil communal pour les aménagements des abords du futur centre commercial COOP - Entilles.

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux de 2,5 %.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 4.- Le présent arrêté est assorti de la clause d'urgence.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.